VILLEPARISIS

Elections européennes

Dimanche 9 juin de 8h à 18h

Les élections européennes ont lieu dimanche 9 juin : 81 euro députés français seront élus au suffrage universel pour une durée de 5 ans.

Tous les citoyens en âge de voter ont leur mot à dire… et un bulletin à glisser dans l'urne ! Car les lois votées au Parlement européen n'ont pas que des répercussions au niveau national. L'Europe concerne aussi et tout autant les collectivités territoriales (communes, agglos, etc.) et la vie de tous les jours.

Voter aux européennes, c'est simple et rapide

- On vote une seule fois, pour la liste de son choix, sur laquelle figurent des candidats emmenés par la « tête de liste ».
- Une pièce d'identité originale (pas de photocopie) suffit pour voter, si vous n'avez pas votre carte d'électeur.
- Vous avez un empêchement ? Votez par procuration ! Il suffit de renseigner en ligne le formulaire de procuration : www.maprocuration.gouv.fr puis d'aller au commissariat ou à la gendarmerie avec la procuration imprimée et un justificatif d'identité. La personne à qui vous avez fait la procuration aura seulement besoin de présenter sa pièce d'identité au bureau de vote pour voter à votre place le jour des élections.

Bureau	Libellé	Adresse
Bureau 1	Salle des Mariages	Place François Mitterrand
Bureau 2	Elémentaire Anatole France	3, avenue Anatole France
Bureau 3	Elémentaire Séverine	5, avenue Anatole France
Bureau 4	Elémentaire Ernest Renan	avenue Boileau
Bureau 5	Maternelle Ernest Renan	15, avenue Boileau
Bureau 6	Maison pour Tous	3, chemin de la Couronne
Bureau 7	Elémentaire Normandie Niémen	Avenue de Bretagne
Bureau 8	Elémentaire Charlemagne	Place Françoise Mauriac
Bureau 9	Elémentaire Barbara	Place François Mitterrand
Bureau 10	Elémentaire Céléstin Freinet	Allée de Maulny
Bureau 11	Centre de loisirs Kergomard	Allée des Cerisiers
Bureau 12	Espace Lavoisier	69-71, avenue Eugène Varlin

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h.

Pour connaître votre bureau de vote, vous pouvez utiliser la carte interactive "mon quartier, ma rue"

Infos pratiques

Connaitre son bureau de vote

N'oubliez pas d'établir une procuration si vous ne pouvez pas vous déplacer le jour J.

Pour cela, il faut remplir le formulaire sur maprocuration.gouv.fr avant de vous rendre au commissariat ou à la gendarmerie avec votre justificatif d'identité.

Si vous êtes une personne à mobilité réduite, un service de transport est proposé.

Vous pouvez contacter le 01 64 67 52 25.

Pour tous savoir sur l'élection européenne, cliquez ici

Faire une procuration